



Juin 2018

**DECLARATION DE LA CFE CGC METIERS DE L'EMPLOI
CHSCT OCCITANIE EST**

**CONSULTATION SUR LA VISION STRATEGIQUE DES ACTIVITES D'APPUI-
GESTION EN PLATEFORMES ET EN AGENCES**

Les élus de la CFE CGC Métiers de l'emploi sont consultés ce jour sur la vision stratégique des activités d'appui-gestion en plateformes et en agences.

Nous sommes satisfaits de pouvoir rassurer les collaborateurs qui interviennent dans les pôles appui et les plateformes car l'incertitude régnant sur le devenir de leurs activités générerait beaucoup d'inquiétude.

Le maintien de ces services et leur utilité au sein de notre établissement sont aujourd'hui confirmés et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Pour ce qui concerne les pôles appui :

La liste des activités qui doivent être confiées à ces pôles permettra de sécuriser et d'harmoniser le périmètre de leurs interventions. Le plan de formation les concernant, attendu depuis longtemps, générera également une montée en compétences bienvenue, et, nous l'espérons, une reconnaissance des qualifications des personnels concernés. Les marges de manœuvre restant à la main des équipes locales devraient par ailleurs permettre de prendre en compte les réalités locales et d'adapter les conditions de travail des agents. Nous insistons toutefois sur la nécessité de mettre en place une véritable animation des pôles appui (réunions, entretiens, retours sur l'activité, suivi du développement des compétences...), condition indispensable pour une véritable qualité de vie au travail.

Pour ce qui concerne la plateforme Est :

Le travail préalable de rapprochement entre les deux DP depuis la fusion des régions permet à priori de ne pas trop bouleverser les organisations actuelles, avec un impact limité de ce fait sur les conditions de travail des équipes.

Il n'en reste pas moins que le dispositif RH proposé, avec des fiches de vœux et la nécessité pour des collaborateurs des plateformes de se repositionner sur des activités différentes, au sein de la plateforme ou dans le réseau, peut rester anxiogène pour les personnels et qu'il conviendra de bien accompagner les changements à venir en ajustant la communication sur les évolutions attendues et en prenant en compte les situations de manière individualisée, sans pression, qu'il s'agisse des agents ou de leurs managers.

Nous nous interrogeons par ailleurs plus particulièrement sur le volet gestion des droits du dossier : nos différents contacts avec le réseau nous amènent à penser que les conseillers GDD sont favorables dans l'ensemble au transfert des appels téléphoniques des DE rattachés à leur agence. Mais la période choisie risque d'être problématique : si les stocks de traitement sont importants après la période de congés, il sera compliqué de faire face à une augmentation des appels, habituelle à cette période de l'année. D'autant plus que le transfert du précontentieux sur les sites va générer davantage d'activité et que les agents recrutés suite à la dernière BDE ne seront pas forcément suffisamment opérationnels pour prendre en charge la gestion globale des comptes.

Pour ces raisons, les élus de la CFE CGC Métiers de l'emploi émettent ce jour un avis d'abstention.

[VENEZ NOUS REJOINDRE ET ADHEREZ](#)